

EDOUARD DELIGAND

MESSIEURS,

Le 6 février 1893, à cette place même, M. Deligand, dans une courte notice consacrée à son vieil ami Edouard Charton, nous exprimait en termes émus « les protestations d'un vieux Sénonais, » « contre la description amoindrie » qu'un illustre académicien avait récemment tracée de la ville de Sens. « Malgré ses revers, nous disait-il, et au milieu des temps les plus difficiles de son histoire, Sens s'est reconstituée progressivement, et, dès le commencement de notre siècle, elle avait repris son rang parmi les villes les plus importantes de province. Siège d'un archevêché, d'une sous-préfecture, de tribunaux civil et de commerce et d'un grand collège, dont Adolphe Vuitry et Camille Doucet furent, avec Charton, les élèves distingués, Sens réunissait les éléments et les ressources qui ont assuré l'accroissement de sa population et développé sa prospérité. S'il y avait, comme partout, *de petits rentiers*, plusieurs grandes familles y jouissaient de la considération et de l'influence que donnent le rang et la fortune, et, s'il y avait *de petits boutiquiers*,

le commerce et l'industrie y prenaient un nouvel essor (1). »

Dans cette page, Messieurs, — et voilà pourquoi il convenait de la citer au début de la brève notice que nous consacrons à sa mémoire, — M. Deligand nous révèle cet amour profond et toujours vivace de sa ville natale, qui a fait l'honneur et l'unité de sa vie.

Sa vive intelligence, son activité, ses relations, tout semblait l'appeler et lui promettre le succès sur un théâtre plus vaste ; mais il aimait trop notre vieille ville pour consentir jamais à s'en éloigner. Vivre à Sens, y faire sa carrière, et consacrer à sa chère petite patrie le meilleur de son dévouement et de son cœur, telle fut son ambition, et, plus heureux que beaucoup, en dépit de certain proverbe, il sut et put la réaliser.

Jean-François-Edouard Deligand est né à Sens, le 10 août 1812. Son père, Jean-Claude Deligand, que des infirmités contractées au service avaient obligé, depuis quelques années, à prendre sa retraite, appartenait à cette élite de nos armées qui, le 15 août 1804, recevait des mains de l'empereur, au camp de Boulogne, les premières croix de la Légion d'honneur récemment instituée. Deux ans plus tard, à l'époque de nos revers, il était appelé de nouveau à l'activité et nommé lieutenant de la cohorte de l'Yonne.

Vers sa dixième année, M. Deligand entraît au collège de Sens, dont il demeura l'un des anciens élèves les plus fidèles. Il y rencontra comme condiscip-

(1) Edouard CHARTON, *Bulletin de la Société archéologique*.

ciples Vuitry, Camille Doucet, Edouard Charton, les docteurs Mercier et Dechambre, et toute cette pléiade de Sénonais éminents qui n'ont cessé de l'honorer de leur amitié. Le 10 août 1830, il était reçu bachelier ès lettres, et, ses études classiques terminées, il allait bientôt à Paris étudier le droit et se former en même temps à la pratique des affaires, en travaillant dans une étude d'avoué. Le 10 novembre 1834, il prêtait, devant la cour de Paris, le serment professionnel d'avocat, et, l'année suivante (6 octobre 1835), il devenait agréé au tribunal de commerce de Sens. Deux ans plus tard (6 octobre 1837), il était nommé avoué près le tribunal civil, et, grâce à ses qualités oratoires, à sa rare aptitude pour les affaires, il ne tardait pas à occuper le premier rang de notre barreau, qui comptait plusieurs membres d'un réel mérite.

Lorsqu'il eut cédé sa charge, en 1855, M. Deligand n'abandonna point la vie judiciaire. Inscrit au tableau des avocats, il continua à être chargé, tant au tribunal de Sens que devant les autres tribunaux du département, de causes importantes, et enfin, en 1881, lorsque le nombre des avocats inscrits permit d'organiser régulièrement le barreau sénonais, ses confrères le choisirent à l'unanimité comme bâtonnier.

C'est vers cette époque, Messieurs, que nous eûmes l'honneur de faire sa connaissance. Il se tenait alors éloigné de la barre, mais son souvenir y était toujours vivant, et ceux qui avaient eu l'occasion de l'y rencontrer comme adversaire, nous ont plusieurs fois parlé de l'éclat de sa parole, de la puissance de son argumentation et surtout des inépuisables ressources de son

improvisation. Entouré de l'estime de tous, justement fier de la légitime renommée d'un gendre, M. Adolphe Guillot, honneur de la magistrature, à qui des travaux remarquables sur les plus graves questions sociales devaient ouvrir bientôt les portes de l'Institut, ainsi que des succès de son fils, avocat à la Cour de Paris, que l'opinion de ses confrères avait déjà désigné pour le Conseil de l'Ordre, M. Deligand aurait été en droit de jouir d'un repos plein d'honneur. Son extraordinaire activité ne le lui permettait pas. Tont en disant, avec un enjouement plein de bonne grâce, n'être plus que le premier secrétaire de son fils, il continuait à mettre au service d'une nombreuse clientèle, — nous donnons à ce mot le sens que les anciens lui attribuaient, — sa connaissance profonde des affaires et ses vastes connaissances juridiques. L'esprit toujours vif, la mémoire toujours sûre, ignorant le poids des ans, n'ayant recueilli, si j'ose ainsi parler, de la vieillesse que ses avantages, je veux dire l'expérience et cette indulgence sereine qui en est le fruit, M. Deligand ne se désintéressait d'aucune des questions qui avaient pu passionner sa jeunesse ; il demeurait attentif au mouvement artistique, littéraire et juridique ; arrivé presque à l'extrême limite de la vie humaine, il persistait à s'imposer un labeur qui serait de nature à effrayer les courages les mieux affermis, et, chaque quinzaine, — nous tenons ce détail de lui-même, — il lisait la livraison du *Recueil périodique* de Dalloz.

On ne saurait trop admirer, Messieurs, ce qu'il y a, dans ce simple fait, d'énergie morale. Au déclin de la vie, alors que l'horizon se rétrécit et s'abaisse et que

les longs espoirs nous sont interdits, il semble que l'on doive fatalement céder à ce sentiment de lassitude précurseur de l'éternel repos. En vain reporterait-on les yeux vers le passé ! S'il eut ses joies, il eut aussi ses peines ; — nous savons qu'elles n'ont pas été épargnées à notre collègue ; ses dernières années n'ont-elles pas été attristées par la mort d'un petit-fils qu'il chérissait, — et le commun souvenir des unes et des autres est plutôt fait pour jeter dans l'âme une sorte de découragement. Pour en triompher, pour s'obstiner à continuer son sillon et à poursuivre la tâche que l'on s'est imposée, il faut une force de caractère peu commune.

Au retour d'une courte excursion à Sens, M. Camille Doucet écrivait à son vieil ami : « C'est, hélas ! une promenade dans le pays des ombres que nous avons faite ensemble, et j'en rapproche avec tristesse le souvenir de nos premières années si heureuses au milieu de ceux et de celles que nous regrettons aujourd'hui... Tout s'en va, autour de nous, jeunes et vieux. Résistons le plus longtemps possible à la tentation de ce long repos. Nous ne sommes pas encore las ! » Que M. Deligand était bien l'homme capable de comprendre cet énergique appel. Ajoutons, Messieurs, à ces qualités de l'esprit, à cette puissance de la volonté, les qualités plus précieuses encore du cœur, cette affabilité exquise, si rare de nos jours et qui, par cela même, trahissait son âge, et cet inépuisable empressement à rendre service dont tant de personnes à Sens ont éprouvé l'effet, et peut-être, dans cette rapide esquisse, reconnaitrez-vous le collègue vénéré dont la mort a été, pour notre Société, un deuil vivement senti.

Le 26 novembre 1840, le Comité d'arrondissement, spécialement institué par la loi du 26 juin 1833, pour surveiller et encourager l'instruction primaire, s'adjoignait M. Deligand comme délégué et lui confiait l'inspection des écoles de Véron, Rosoy et Passy. Ce fut sa première fonction publique. Cinq ans plus tard (14 novembre 1845), il entra au conseil municipal, où il siégea pendant trente-deux ans. Le 17 octobre 1852, il était nommé premier adjoint au maire ; mais, quelques mois plus tard (13 janvier 1853), il donnait sa démission. Appelé de nouveau à ce poste, par décret du 27 octobre 1855, des scrupules honorables, inspirés par l'état précaire de sa santé, mais que ses meilleurs amis n'hésitèrent pas à trouver exagérés, le déterminèrent à se retirer le 18 mai suivant. « Je regrette beaucoup pour notre bonne ville de Sens, lui écrivait à ce sujet M. Vuitry, que tu aies été obligé de donner ta démission d'adjoint. L'administration municipale aura bien de la peine à se passer de ton utile concours. Est-ce que tu n'aurais pas pu attendre, pour prendre ce parti, qu'une saison des eaux fût venue te rendre les forces et la santé ? Je suis bien convaincu que le maire et ton collègue, le second adjoint, eussent bien volontiers consenti à prendre toute la charge de l'administration pendant quelques mois. »

Le 27 juillet 1858, un décret impérial confiait à M. Deligand les fonctions de maire. Circonstance peu connue peut-être, plusieurs mois de négociations pressantes avaient été nécessaires pour vaincre la résistance de sa modestie et le décider à accueillir les propositions honorables dont il était l'objet. De guerre

lasse, le sous-préfet, M. Lapeyrouse, prit le parti de faire intervenir les deux hommes dont l'amitié et les conseils avaient sur lui le plus d'influence, MM. Camille Doucet et Vuitry. Tous les deux s'empressèrent de peser sur la détermination de leur ancien condisciple. « Si de tout temps, écrivait M. Camille Doucet, entraîné par des convictions politiques, tu avais repoussé à jamais toute possibilité de concours, je comprendrais et tout le monde comprendrait qu'on eût tort de faire appel à un mérite auquel le dévouement manquerait. Ton refus serait naturel, légitime et presque forcé ; mais après une première campagne interrompue par ta santé aujourd'hui si bonne, quelle raison de principe l'ancien adjoint peut-il mettre en avant pour refuser les honneurs de la mairie, pour refuser surtout le secours de son mérite personnel et de son expérience des affaires. Libre aujourd'hui, mieux portant que jamais, ayant l'habitude et le besoin de t'occuper, placé à la tête de la ville par le succès d'une carrière honorable, indépendant par ta position et ta fortune, pouvant faire danser tout Sens dans un salon qui sent encore l'ancienne sous-préfecture, désigné d'ailleurs par la voix publique et par l'intérêt général, quand les clefs de la mairie te sont offertes sur un plat d'or, quelle réponse feras-tu à tes amis et à tes ennemis, si tu en as, par quels arguments pourras-tu justifier un refus qui ressemble à un caprice quand il ne repose pas sur un principe éternel ? Tout cela n'est pas digne de toi, et comme, grâce au ciel, je n'ai plus assez de papier pour te dire des injures, je précipite mon dénouement et je te supplie, au nom de mille intérêts qui t'en font

un devoir, de ne pas te retirer plus longtemps sous la tente d'Achille et d'accepter, au contraire, sans plus d'hésitation, le droit de faire du bien à ton pays qui, tout prêt à te reprocher ton refus, te saura très bon gré de ton sacrifice. Ainsi soit-il. »

Si bon avocat qu'il fût, M. Deligand eût difficilement réfuté ce plaidoyer intime, petit chef-d'œuvre de bonne grâce et d'*humour*, où tout en mettant en lumière les graves considérations qui imposaient à notre collègue de prendre en main le gouvernement de la ville, aucun argument d'ordre secondaire ne se trouvait négligé. M. Vuitry, de son côté, s'associait à ces instances avec l'autorité qui s'attachait à ses hautes fonctions. « Il y a déjà plusieurs années, tu le sais, que je te regarde comme la seule personne qui soit en état d'être utilement maire de Sens... Au surplus, Doucet m'a dit hier qu'il t'avait écrit dimanche quatre pages sur le même sujet, il a donc tout dit et mieux que je ne le ferais moi-même, mais je veux au moins ajouter que mon amitié pense, en cette occasion, comme la sienne, et que nous sommes deux à croire que tu ne peux mieux faire qu'accepter. » En suivant ce conseil, M. Deligand, avait d'ailleurs la certitude, — et cette considération ne fut pas sans peser sur son esprit, — qu'il concilierait plus facilement à ses concitoyens la bienveillance de son influent ami. M. Vuitry lui en donnait l'assurance dès sa nomination. « J'ai toujours été très heureux, lui écrivait-il, de trouver l'occasion d'être utile à notre ville de Sens et d'obliger ses habitants. Maintenant que cela pourra en outre t'être agréable et aider ton administration, j'y trouverai plus de plaisir encore. »

Ce que fut, Messieurs, l'administration de M. Deligand, tout le monde, à Sens, en a conservé le souvenir. Tout en maintenant les budgets dans un parfait équilibre (1), il a su donner à l'instruction publique le plus large développement en adjoignant aux cours de l'école primaire un cours public et gratuit de dessin linéaire et d'ornement, ainsi que des conférences publiques de littérature et de physique expérimentale auxquels plusieurs membres de notre Société prêtèrent leur utile concours. En même temps il donnait à la Caisse d'épargne la plus grande impulsion et il propageait la fondation de ses succursales.

Captif des étroites limites de cette notice, nous ne saurions, Messieurs, entrer dans tous les détails des actes d'une administration qui se prolongea pendant près de onze années. Mais vous ne me pardonneriez pas de passer sous silence la part considérable prise par M. Deligand à l'érection de la statue du baron Thénard. En prenant, quatre ans à peine après la mort de l'illustre chimiste, l'initiative de perpétuer ainsi le souvenir d'un homme que recommandaient à la fois la puissance de l'intelligence, la générosité du cœur, la grandeur du caractère et l'éclat des services, la ville de Sens et son maire ne rendaient pas seulement hommage à l'un des plus nobles enfants de la cité, ils acquittaient la dette de la France envers l'une de ses gloires les plus pures. Par une délicate attention, le gouvernement saisissait cette occasion de reconnaître

(1) Voir le compte rendu de l'administration municipale de la ville de Sens, présenté le 23 mai 1865.

les mérites du maire de Sens, et, le 20 juillet 1861, M. Dumas, qui présidait les fêtes de l'inauguration, remettait à M. Deligand la croix de la Légion d'honneur.

Dans le discours qu'il prononça en cette circonstance, M. Deligand rappelait l'origine modeste de Thénard. « A peine âgé de seize ans, disait-il, Thénard quittait nos murs, inconnu, sans fortune et sans appui, et, aujourd'hui, à la place que ses pas ont sans doute foulée lors de son départ, nous lui élevons une statue, et nous saluons en lui le chancelier de l'Université. Tel est l'empire de la science et telles sont les hautes destinées qui lui sont réservées. » Et, se tournant vers les enfants des écoles groupés au pied de l'estrade officielle, il ajoutait : « Ne l'oubliez pas, jeunes gens qui m'écoutez, ne l'oubliez pas, enfants de nos écoles, car comme vous, Thénard est sorti des rangs du peuple, et, comme lui, vous pouvez conquérir la noblesse que donnent le travail et le talent. » Mais, pour que l'enfant du peuple puisse suivre cet exemple, il faut que la commune rende l'école accessible à tous. De là la nécessité de la gratuité, dont M. Deligand était un partisan convaincu et qu'il se félicitait de voir établie déjà, à tous les degrés, dans la ville de Sens. Appelé à présider la distribution des prix du lycée, il revenait sur cette pensée qui a inspiré tous les actes de sa vie publique, et il signalait, dans une formule très heureuse, un nouveau motif d'établir cette gratuité dans une société démocratique en disant : « C'est par l'instruction que l'égalité commence (1). » Vous reconnaissez là, Messieurs,

(1) Discours prononcé le 12 août 1867, à la distribution des prix du lycée.

une thèse chère à l'école libérale à laquelle M. Deligand est toujours demeuré fidèle et dont il savait concilier les principes avec son attachement au régime politique sous lequel s'était accomplie la partie la plus brillante de sa carrière. Mais il n'allait pas plus loin, et il n'admettait pas, notamment, que la nécessité de développer l'instruction fut un prétexte pour porter atteinte à la liberté des consciences.

C'était encore une pensée libérale qui portait M. Deligand à s'associer à cette admirable Caisse d'union et de Secours mutuels qui, fondée vers 1832, sous la présidence de l'honorable M. Cornisset-Lamotte, par quelques mariniers du faubourg d'Yonne, est devenue l'une des sociétés de secours mutuels les plus riches de France. Pendant près de trente ans, soit comme vice-président, soit comme président, il prit à la direction de cette société une part prépondérante et elle lui doit, en grande partie, sa prospérité.

Le 15 juin 1861, M. Deligand était élu membre du Conseil général de l'Yonne par le canton sud de Sens. Cette élection l'avait mis en lutte avec le magistrat éminent qui, unissant à un rare mérite une modestie peut-être plus rare encore, avait, lui aussi, pour demeurer à Sens, volontairement limité à la présidence de notre tribunal civil une carrière judiciaire qui semblait devoir le conduire aux postes les plus élevés. M. Vuitry, en félicitant son ami de son succès électoral, émettait le regret, que tout le monde ici comprendra et approuvera, qu'il n'eut pas été possible de trouver une combinaison permettant de réunir le président Lallier et M. Deligand dans l'assemblée départementale.

Au conseil général comme à la mairie de Sens, M. Deligand sut faire apprécier ses qualités d'orateur et d'administrateur. Il parait s'être occupé plus spécialement des questions intéressant l'instruction publique et, à ce titre, il était appelé, à deux reprises différentes, à faire partie du conseil départemental de l'instruction publique. Le 7 juillet 1877, le ministre reconnaissait les services qu'il y avait rendus en le nommant officier de l'instruction publique. Peu après (3 novembre 1877), les événements politiques ayant déterminé la majorité des électeurs à chercher avant tout, dans les élections cantonales, une occasion de protester contre la politique du ministère du Seize-Mai, le mandat de M. Deligand au conseil général ne fut point renouvelé.

J'ai montré jusqu'ici, Messieurs, dans M. Deligand, l'homme public, le citoyen dévoué aux intérêts de son pays; il me reste à vous parler du collègue en qui nous nous plaisions à honorer le dernier survivant des fondateurs de notre Société.

« C'est un devoir pour les hommes studieux qui habitent une contrée historique, écrivait M. Giguët dans le premier rapport publié sur les travaux de notre Compagnie, d'explorer leur sol, d'interroger leurs vieux édifices et de publier modestement leurs découvertes, dussent-ils laisser à de plus habiles le soin d'en déduire les conséquences (1). » A cette considération, chez M. Deligand, s'en ajoutait certainement une autre, lorsqu'il s'associait aux réunions préparatoires

(1) *De la Formation et des Travaux de la Société archéologique de Sens. Bulletin, 1846, p. 2.*

qui précéderent l'établissement de notre Société. Il prévoyait l'incontestable utilité que la nouvelle Compagnie présenterait pour la ville, en recueillant les précieux débris de tant de monuments et de tant d'œuvres d'art que la tourmente révolutionnaire avait renversés et dispersés. Ces prévisions, Messieurs, étaient fondées. N'est-ce pas, en effet, à l'initiative intelligente des hommes qu'une pensée commune réunissait le 3 juin 1844, que nous devons ces riches collections qui, — des fêtes récentes viennent encore de le prouver, — font de Sens un attrait pour le public savant.

Dès les premiers jours, M. Deligand prenait dans nos rangs une place importante. Il était nommé rapporteur de la commission chargée, sur la demande du préfet de l'Yonne, de rechercher la manière exacte dont les armes de Sens doivent être représentées. A diverses reprises il faisait à nos séances des communications intéressantes dont vos procès-verbaux ont conservé le souvenir. Vos *Bulletins*, enfin, ont publié de lui des travaux plus importants. Tous sont marqués au coin du bon goût, soit qu'il recherche l'origine du droit de propriété de la ville de Sens sur ses murs d'enceinte (1) et sur le ru de Mondereau (2), qu'il étudie le sens d'un adage populaire emprunté à une règle du droit primitif (3), ou la signification d'un vieux quatrain inspiré par la coutume de Lorris (4), qu'il appelle l'attention de ses collègues sur certains objets ayant appartenu à

(1) *Bulletin*, II, p. 23.

(2) *Id.*, X, p. 1.

(3) *Une fois n'est pas coutume*, *Bulletin*, IV, p. 17.

(4) *Le battu paie l'amende*, *Bulletin*, VI, p. 50.

Napoléon I^{er} et légués au musée de Sens par l'un des plus fidèles compagnons de la captivité de Sainte Héleine (1), ou sur une clef authentique de la Bastille (2), soit, enfin, qu'il fasse, sous une forme humoristique, l'histoire d'une partie du costume des gens de robe (3).

Sa notice sur M. d'Etigny, ancien intendant des généralités d'Auch et de Pau (4), est particulièrement intéressante à lire. On y sent battre, si j'ose ainsi dire, l'âme sénonaise de Deligand; on comprend combien il a été heureux de voir le souvenir du généreux administrateur, dont le nom est cher à notre pays, pieusement conservé dans les riches contrées dont la prospérité coûta à M. d'Etigny tant d'efforts et de sacrifices.

Mais l'œuvre capitale de M. Deligand est, sans contredit, son double travail sur Jean Cousin (5). La grande figure du célèbre artiste, dont le nom rappelle toute l'illustration du xvi^e siècle, a été par lui scrupuleusement étudiée. « J'ai voulu, nous dit-il, esquisser la vie de Jean Cousin au point de vue historique et local, laissant à d'autres plus dignes le soin de dépeindre et d'apprécier chacune de ses œuvres dans leur forme et leur caractère; à d'autres aussi la tâche bien grande de retracer l'influence qu'elles ont exercée sur la transformation de l'art en France. » Il ne faudrait pas prendre cette conclusion trop à la lettre. Sans sortir des étroites limites

(1) *Bulletin* VII, p. 12.

(2) *Bulletin*, XI, p. 205.

(3) *Les gens de robe peuvent-ils porter moustache*, *Bulletin*, t. XI, p. 301.

(4) *Bulletin*, VI, p. 285.

(5) *Notice historique sur Jean Cousin*, *Bulletin*, t. X, p. 3, et *Jean Cousin et ses alliances*, *Bulletin*, t. XII, p. 77.

d'une *lecture*, il sait, au besoin, décrire en artiste telle des œuvres du maître et discuter l'authenticité d'un tableau qui lui est attribué. S'il eût eu besoin de conseils en cette occasion, ne les eût-il pas, d'ailleurs, facilement trouvés auprès de son frère, sculpteur distingué non moins que citoyen courageux, qui, cédant aux irrésistibles attraites de la vocation religieuse, devait renoncer aux honneurs que son talent lui permettait d'ambitionner, sans abandonner le culte des arts (1) ?

Le 17 décembre 1893, M. Deligand, dont chacun de nous admirait la verte vieillesse, ressentait brusquement les atteintes du mal auquel il devait rapidement

(1) M. le chanoine Augusto-Louis Deligand, né à Sens le 8 novembre 1815, décédé à Coutances, le 19 décembre 1874. — Elève de l'École des beaux-arts, de Remy et de Dumont, M. Auguste Deligand exposa, en 1846, deux statues, *l'Enfant et l'Echo* et *l'Oracle* des champs, justement remarquées. Celle dernière, exposée de nouveau en marbre, en 1857, est aujourd'hui au musée d'Auxerre, et elle mérita à son auteur une médaille d'or de 3^e classe. M. Deligand a été chargé, depuis par le gouvernement, des statues suivantes : Statue de saint Martin de Tours, pour l'église de la Madeleine de Paris ; statue de Buffon, pour l'hôtel de ville de Paris, (cette statue n'a pas été atteinte par l'incendie de 1871) ; statue en bronze du baron Poisson, pour la ville de Pithiviers ; buste de Napoléon I^{er}, pour le jardin de Marengo à Alger ; statue de Christophe de Thou, pour le nouveau Louvre ; médaillons de Watt, Guttemberg, Michel-Ange et Papin pour la façade du palais de l'Industrie. Entré dans les ordres en 1857, M. Auguste Deligand, après avoir exercé le ministère dans plusieurs paroisses de l'archidiocèse de Sens, fut appelé à Coutances, en 1862, par Monseigneur Bravard, son ami, et il contribua, dans une large mesure, à la restauration de l'abbaye du Mont-Saint-Michel. Le 24 février 1848, M. Auguste Deligand, par son intervention énergique, a sauvé du pillage le musée d'artillerie. Le *Bulletin de la Société archéologique de Sens* (XII, p. 69 et suiv.) a reproduit une courte notice, empruntée à l'*Annuaire de l'Institut des provinces*, dans laquelle sont énumérées les principales œuvres de M. A. Deligand, que notre Société s'honorait de compter parmi ses membres correspondants.

succomber. Il fit immédiatement appeler à son chevet le prêtre respecté à qui depuis longtemps il se réservait de demander de lui ouvrir les espérances éternelles. Le 20 décembre 1893 il expirait à l'antique, pourrait-on dire, calme devant la mort et laissant aux siens l'impérissable et réconfortant souvenir d'une vie consacrée au bien.

HENRI PRUDHOMME.
